

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 066-216602128-20210705-45_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Cinq Juillet à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA

Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.45/2021

Convention tripartite de gestion et Convention d'occupation du domaine public pour les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) exercice 2021

Monsieur Benoît TRISTANT, adjoint au maire, fait part à l'assemblée que le Sydeel66 (Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité) et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole ont engagé depuis 2017, la mise en œuvre du schéma départemental pour le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques, pour les communes adhérentes à la Communauté Urbaine, avec la mise en place de conventions de gestion pour l'exercice de cette compétence partagée jusqu'au 31 décembre 2020.

Par courrier du 1^{er} avril 2021, monsieur le Préfet a indiqué au Sydeel66 que ces conventions de gestion n'ont pas vocation à perdurer mais propose qu'une nouvelle convention soit engagée dans les mêmes dispositions pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Par courrier du 15 juin 2021, le Sydeel66 demande à la commune de délibérer sur chacune des conventions :

- Convention cadre pour l'occupation du domaine public - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- Convention tripartite de gestion de compétence « Infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides rechargeables » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan et la commune de Torreilles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

.../...

VU la délibération du conseil municipal du 15 juin 2020 concernant la convention tripartite de gestion de compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides rechargeables » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le Sydeel66 et la commune de Torreilles ;

Le conseil municipal, Oüi l'exposé de monsieur Benoît TRISTANT, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conventions telles que présentées entre Perpignan Méditerranée Métropole, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité des Pyrénées-Orientales et la commune de Torreilles, concernant la gestion des bornes de recharge pour les véhicules électriques, pour l'exercice de cette compétence partagée jusqu'au 31 décembre 2021.
- AUTORISE monsieur le maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 JUIL. 2021

et publication du : 07 JUIL. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

